

La revue des élus
et des collectivités
de Bretagne

Novembre - décembre 2011
n° 228

La lettre de l'Arice

Association régionale d'information des collectivités territoriales

Formation

> Des élus livrent leurs témoignages
après avoir participé à une formation de l'Arice

page 18

Dossier

Élus et précarité : quelles réponses ?

Pages 4 à 10

ADMINISTRATION
GÉNÉRALEAMÉNAGEMENT
CONSTRUCTION
URBANISME

ASSOCIATION

COMMUNICATION

CULTURE

ÉCONOMIE
DÉVELOPPEMENT
TOURISMEENFANCE
JEUNESSE
ÉDUCATION

ENVIRONNEMENT

FINANCES

INTERCOMMUNALITÉ

MANAGEMENT
CONTRÔLE

MARCHÉS PUBLICS/DSP

MÉTHODES DE TRAVAIL

POLICE
SÉCURITÉ

POLITIQUE

RÉGLEMENTATION

RESSOURCES HUMAINES
STATUT

SOCIAL

SPORT

TIC

VOIRIE
TRANSPORT

À LIRE ABSOLUMENT !

LE STATUT de l' élu local

Réf. : CL 27
ISBN : 978-2-35295-143-8
Prix : 99 euros

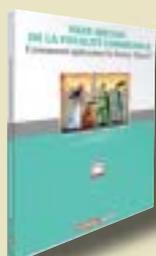
Par Bernard Perrin

MAIRE / DGS : le couple infernal

Réf. : Ess 21
ISBN : 978-2-35295-954-0
Prix : 39 euros

Par Pierrick Lozé

VADE-MECUM DE LA FISCALITÉ COMMUNALE Comment optimiser le levier fiscal

Réf. : DE 698
ISBN : 978-2-8186-0247-8
Prix : 69 euros

Par Joël Clérembaux

DROITS DES ÉLUS d'opposition

Réf. : BK 246
ISBN : 978-2-8186-0156-3
Prix : 29 euros

Par Joël Clérembaux

Ce classeur rassemble tous les textes applicables aux maires, adjoints, conseillers municipaux, conseillers communautaires, conseillers généraux et régionaux : formation, protection sociale et juridique, retraite, régime indemnitaire... Il intègre les derniers chiffres des indemnités des élus et prend en compte les dispositions de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, notamment celles qui concernent l'élection, en mars 2014, des conseillers territoriaux qui se substitueront aux conseillers généraux et aux conseillers régionaux.

À l'heure où la réforme territoriale met en avant des couples de collectivités, il est un couple qui fait incontestablement battre le coeur de nos mairies : celui du maire et du directeur général. Le maire a en charge les orientations stratégiques et les décisions, le directeur général, la mise en oeuvre et la coordination. Pour essayer de comprendre ce fonctionnement interne et pour en débattre, il convient de se poser la question du couple maire / directeur général, car elle est indubitablement celle qui donne le « la » à cette alchimie mystérieuse entre politique et administration à l'échelon local.

Les budgets des communes et des établissements publics de coopération intercommunale sont de plus en plus contraints, et les marges de manoeuvre s'amenuisent : la préparation des budgets se transforme en exercice complexe, à la recherche d'une réduction des dépenses et d'une amélioration des recettes sans réduire ni les indispensables services rendus au public, ni les nécessaires investissements. Cet ouvrage dresse ainsi un tableau complet de la fiscalité locale et constitue un vade-mecum indispensable pour la recherche d'une optimisation des recettes fiscales.

Le mode de scrutin des élections municipales assure la représentation des minorités au sein de l'assemblée délibérante communale. Les minorités constituent l'opposition et bénéficient, comme l'ensemble des conseillers, de devoirs inscrits dans les lois et règlements qui régissent le fonctionnement des assemblées.

Cet ouvrage expose les règles qui garantissent à ces conseillers l'exercice démocratique des fonctions qui leur sont dévolues par les électeurs qui n'ont pas voté pour l'équipe majoritaire.

Bon de commande

À renvoyer à Territorial - BP 215 - 38506 Voiron Cedex - Tél. : 04 76 65 87 17 - Fax : 04 76 05 01 63

Nom Prénom

Collectivité Nb habitants

Client : OUI NON

Adresse

Code client*

Code postal Ville

E-mail :

Signature et cachet :

⇨ Participation forfaitaire aux frais de port et d'emballage : 5,90 €
(DOM-TOM et étranger : 8,90 € par ouvrage - 15 € par classeur).

• Commande par fax ou par courrier • Commande personnelle (chèque joint) • Commande administrative (règlement par mandat administratif à réception de facture)

*Le complément de ce champ accélérera le traitement de votre commande

Les sommaires et les résumés de tous nos titres
peuvent être consultés sur notre site internet :<http://librairie.territorial.fr>

DE1113

Je souhaite commander :

 CL 27 **Le statut de l' élu local** 99 € ESS 21 **Maire / DGS : le couple infernal** 39 € DE 698 **Vade-mecum de la fiscalité communale**
Comment optimiser le levier fiscal 69 € BK 246 **Droits des élus d'opposition** 29 €

• Commande par fax ou par courrier • Commande personnelle (chèque joint) • Commande administrative (règlement par mandat administratif à réception de facture) • Règlement en faveur de SAS Territorial • RIB : Caisse d'Épargne - Code banque : 13825 - Code guichet : 00200 - N° de compte : 08776443495 - Clé RIB : 51 • IBAN : FR76 1382 5002 0008 7764 4349 551 - Bank identification code (BIC) : CEPAPRPP382 • SIRET : 404 926 958 00020 - Code APE : 5813Z



Édito

Repenser l'action sociale de proximité

Aujourd'hui plus qu'hier, les élus doivent repenser l'action sociale de proximité. Dans les villes, les administrés vont naturellement vers le CCAS* ou le CIAS*, mais en campagne la démarche est plus difficile. Dans un village, chacun se connaît ; quand il faut parler de ses difficultés au secrétaire de mairie ou à l' élu avec lequel on est allé à l'école, la démarche peut être compliquée.

Aussi, quelles attitudes avoir lorsque le maire ou son adjoint se retrouvent devant ces difficultés ?

Il y a l'action du département avec les CDAS* et leurs travailleurs sociaux qui accompagnent les familles, mais il y a également les associations caritatives, comme le Secours catholique, le Secours populaire, la Croix rouge, les banques alimentaires ou les épiceries sociales... Tous peuvent être des interlocuteurs privilégiés. Aucune institution ou association ne peut faire, à elle seule, ce travail pour les plus démunis. Mais avons-nous pensé à demander aux bénéficiaires leur avis ? Ne sont-ils pas les premiers concernés ?

Voilà pourquoi les élus doivent, en concertation, apporter une réponse aux publics en précarité avec les CCAS ou les CIAS comme lieux privilégiés de concertation d'action.

Marie-Jo Halet, maire adjointe à Vitry,
présidente de l'Union Départementale
des CCAS d'Ille-et-Vilaine (UNCCAS 35)

CCAS : Centre communal d'action sociale
CDAS : Centre départemental d'action sociale
CIAS : Centre intercommunal d'action sociale

La lettre de l'Arice, la revue des collectivités territoriales de Bretagne (6 n° dont 1 dématérialisé + supplément)
 SITE INTERNET : www.aric.asso.fr - E MAIL : info@aric.asso.fr
 RÉDACTION : Aric, 13 place des Marelles, BP 27 305, 35 573 Chantepie cedex. Tél. 02 99 41 50 07. Fax 02 99 41 51 33. DIRECTEUR DE PUBLICATION : Joseph Le Lez.
 RÉDACTEUR EN CHEF : Valérie Autissier. COMITÉ DE RÉDACTION : Annie Pivette, Annie Faucheu, Yaman Froz, Valérie Autissier, Bernard Serrand, Marcel Monnier, Paul Coulon, Jean Bouet, Jérôme Guesdon, Gracie Léon, Sébastien Couépel, Annie Lis, Luc Foucault.
 ABONNEMENT ANNUEL : 46 euros. CONCEPTION ET RÉALISATION : Bayard Service Édition, BP 97 257, 35 772 Vern-sur-Seiche, Tél. 02 99 77 36 36.
 bse-ouest@bayard-service.com, www.bayard-service.com.
 SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Marc Daunay. MAQUETTE : Christelle Karpikhine.
 PHOTO DE COUVERTURE : SDF sous un pont - CRÉDIT : Alain Pinoges/Ciric.
 IMPRIMERIE : LBC. Commission paritaire et agence de Presse : 0509 G 84838 - ISSN : 0292 4730

Sommaire

Dossier

Élus et précarité : quelles réponses ?
pages 4 à 10

Région

La mobilisation locale récompensée
par la Région page 11

International

Comment enracer la solidarité internationale
dans les territoires
ici et là-bas ? pages 12 et 13

Économie

L'Ille-et-Vilaine, un département
hyper-attractif page 14

La vie des collectivités

Vers une indépendance énergétique page 15
Succès de la mise en réseau des bibliothèques
page 16
Préserver et renforcer le maillage bocager
page 17

Formation

Des élus livrent leurs témoignages après avoir
participé à une formation de l'Arice page 18

À l'Arice

Succès du cycle de formation à l'urbanisme en
Ille-et-Vilaine et Morbihan page 19

Notes de lecture Pages I à IV

La lettre de l'Arice

Et son Cahier spécial **La Bretagne et autres régions**
supplément au n° 228
La précarité



Le prochain numéro
de *La Lettre de l'Arice*
sera le n° 229
La Bretagne numérique



Dossier

Selon le dernier rapport de l'Observatoire de la pauvreté, en France 3,7 millions de personnes sont en situation de pauvreté et 20 millions sont en situation de précarité. Face au nouveau paysage de la précarité, quels moyens ont les élus pour garantir les droits fondamentaux de tous les habitants? Comment permettre aux familles qui subissent directement la précarité, de sortir de ces situations d'urgence sociale? Ce dossier propose de manière non exhaustive quelques pistes de réflexion...



La précarité n'est pas une fatalité

Alors qu'une période de baisse continue de la pauvreté avait été observée entre 1945 et la fin des années 1990, la pauvreté augmente en France ! Aujourd'hui, plus de 8,2 millions de personnes sont concernées par le seuil de pauvreté qui s'établit à 954 euros mensuels. La Région Bretagne est également impactée.



Les indicateurs sociaux classiques (taux de chômage, proportion de bénéficiaires des minimas sociaux, surendettement, non accès aux droits fondamentaux) semblent indiquer que la Bretagne est moins confrontée à la précarité que les autres régions. Néanmoins, faire passer le calcul de ce seuil de 50 % du revenu médian¹ à 60 %, conduit à identifier de 210 000 à 340 000 personnes concernées : une part donc importante des bretons vivent quotidiennement "à la limite de la pauvreté".

Aussi, cette singularité régionale, à rapprocher d'une pratique remarquée et enviée du dialogue social territorial, n'empêche pas la Bretagne d'être aujourd'hui impactée par ces crises qui frappent prioritairement les plus démunis.

320 000 personnes vivent avec moins de 680 € par mois

Concernant cette autre réalité bretonne, quelques repères permettent d'apprécier l'importance de cet enjeu sociétal rapporté à une population estimée de 3,2 millions d'habitants : les jeunes et les plus de 50 ans sont les populations les plus directement concernées par la pauvreté alors qu'une concentration de pauvreté est constatée en milieu urbain. Si le revenu médian moyen est de 1 487 € par mois, un million de personnes vivent avec moins de 1 150 € par mois, et 320 000 avec moins de 680 € par mois. Un autre million de bretons disposent mensuelle-



SZB GODFREY

La Bretagne est aussi impactée par les crises qui frappent les plus démunis.

ment d'un revenu compris entre 1 150 et 1 670 €. Enfin, la CAF Bretagne relève que plus de la moitié des allocataires à bas revenus sont des ménages avec enfants, la pauvreté concernerait ainsi 141 000 enfants.

Certaines politiques publiques sont confrontées à la massification et à la diversification des problèmes : source "d'insécurité sociale" pour les personnes et facteur d'exclusion, le logement n'est ainsi plus seulement le reflet des inégalités sociales, il est lui-même générateur de nouvelles inégalités.

La précarité n'est pas une fatalité et, paraphrasant l'abbé Pierre dont la Fondation convoque actuellement **la Mobilisation générale pour le Logement**, "la précarité ne se gère pas, elle se combat".

Erwan Bretel, directeur de l'agence régionale de Bretagne de la Fondation Abbé Pierre



¹ Le revenu médian est le niveau de revenu individuel qui divise la population en deux parties égales : 50 % des salariés gagnent plus que ce niveau médian, 50 % des salariés gagnent moins que ce niveau médian.

Mobilisation générale pour le Logement

Alors que s'ouvre le débat public qui va conduire aux élections présidentielles et législatives, la Fondation Abbé Pierre lance une grande "Mobilisation générale pour le Logement". Suite à son dernier rapport, présenté comme un véritable "livre noir du mal-logement", la Fondation a engagé une réflexion et élaboré une ambitieuse plateforme de propositions pour lutter contre la crise du logement qui touche de près ou de loin 10 millions de personnes dans notre pays. Cette plateforme sera soumise aux candidats qui se présenteront aux différents scrutins de l'année 2012 et renvoyés ainsi à ce mot d'ordre de l'Abbé Pierre (1^{er} février 2004) : "Si la guerre menaçait, si l'ennemi était à nos portes, on trouverait les moyens, on mobiliserait les fonds nécessaires... Or, cette affaire de logement, c'est la guerre !" Nous comptons sur chacune et chacun d'entre vous pour la gagner www.mobilisationlogement2012.com



"Notre détermination : aider les gens à retrouver le chemin de l'emploi"

"C'est autour de l'emploi que continue de se jouer une part essentielle du destin social de la grande majorité de la population". Cette affirmation de Robert Castel, l'assemblée départementale du Finistère l'a faite sienne.

Michaël Quernez, vice-président du Conseil général en charge de l'insertion et de l'économie, nous dit les objectifs poursuivis, les actions menées et les résultats attendus des politiques territoriales mises en œuvre pour lutter contre les précarités.

Quelles actions sont conduites dans le Finistère par le Conseil général pour lutter contre les précarités économiques et sociales ?

La politique d'insertion, menée depuis plusieurs années, se donne pour objectif de lutter contre les précarités de toutes natures, et

contre la première d'entre elles, l'exclusion du marché de l'emploi.

Et nous ne pouvons nous satisfaire seulement d'aider les gens à retrouver le chemin de l'emploi : nous voulons favoriser l'accès à l'emploi durable. Pour ce faire, nous prenons les gens là où ils sont, avec leurs difficultés de toutes natures, et nous visons à réduire les freins : formation insuffisante, inadaptée, transport, logement, problèmes de santé...

Avec quels partenaires travaillez-vous ?

Les associations, les entreprises d'insertion et d'intérim, les coopératives, les associations intermédiaires. Mais aussi les en-

treprises elles-mêmes qui ont des difficultés de recrutement et avec lesquelles nous travaillons à bien comprendre leurs attentes pour une insertion professionnelle réussie.

Aujourd'hui, nous soutenons 7 ateliers d'insertion, 44 chantiers, 10 associations intermédiaires, 6 entreprises d'insertion et de très nombreux autres partenariats qui favorisent la création d'activités, l'accompagnement vers l'emploi.

Le recours aux clauses sociales dans la commande publique est aussi un levier que nous activons.

Il faut en fait agir par une prise en compte la plus globale possible de la personne en parcours d'insertion.



Michaël Quernez, vice-président du Conseil général du Finistère, chargé de l'Insertion et de l'Économie depuis mars 2008, ancien président de la communauté de communes du pays de Quimperlé de 2002 à 2008, conseiller général de Quimperlé.

Plus d'informations sur
www.cg29.fr

Construction du Pont de Terenez :
mobilisation de 20000 heures
d'insertion.



Cela passe, notamment par un accueil, un accompagnement, une orientation, un suivi personnalisé. Autant d'étapes indispensables pour s'assurer que les bénéficiaires de minimas sociaux, de contrats aidés, d'insertion ont aussi accès à l'ensemble de leurs droits. Avec la CAF, Pôle emploi, la MSA, nos centres d'action sociale, nous menons, pour ce faire, un vrai travail de coopération.

Quel est votre chantier prioritaire aujourd'hui ?

Favoriser une insertion sociale et professionnelle réussie de tous nos publics.

Il y a aujourd'hui deux marchés de l'emploi. L'un fait de réseaux et de structures spécialisées, de sociétés privées. L'autre qui vise au "traitement de masse", animé par Pôle emploi.

Et entre les deux il y a les publics qui ne se retrouvent pas dans les dispositifs mis en œuvre, dont une partie des 18000 bénéficiaires du RSA du Finistère,

qui sans un véritable accompagnement personnalisé et dans la durée n'ont aucune chance de retrouver durablement un travail.

C'est pour que ces derniers trouvent leur place, comme les autres, dans les dispositifs de droit commun, que nous avons été conduits à financer des conseillers Pôle emploi spécialisés RSA*, et à les installer dans nos centres d'action sociale.

N'est-ce pas là une démarche transversale ?

Le département est la collectivité des solidarités. Nous sommes attentifs à bien prendre en compte tout ce qui peut aider et contribuer à une insertion sociale et professionnelle réussie.

La commission que j'anime s'attache plus particulièrement à faire le lien entre insertion et économie. Nous sommes de

plus en plus attentifs à ce que nos interventions économiques soient porteuses d'une responsabilité sociale affirmée par les bénéficiaires des aides départementales.

Nous sommes attentifs à ce que nos interventions économiques soient porteuses d'une responsabilité sociale.

C'est pourquoi, nous souhaitons accompagner encore plus fortement les entreprises à forte valeur sociale ajoutée, qui s'inscrivent résolument dans des formes d'économie sociale et solidaire, les SCOP, les SCIC, les Coopératives,

les Groupements d'employeurs...

Le chantier demeure immense, mais nous voulons en faire un incontournable de notre action publique, au même titre que l'appréhension environnementale de nos interventions.

Chantier d'insertion et réparation de véhicules à Carhaix pour faciliter l'accès au travail en 2011.

* RSA : Revenu de Solidarité Active

Propos recueillis par Paul Coulon



Montfort Communauté (35)

Agir pour un mieux vivre de tous

Les diverses formes d'isolement, de précarité, d'exclusion constituent une réalité sociale de tous les territoires. Chaque situation mérite une approche globale, compte tenu des liens très forts entre la formation, l'emploi, la santé le logement.

Montfort Communauté ne se contente pas de constater ces réalités. Elle agit !

Rencontre avec ses acteurs sociaux bien décidés à ne pas laisser la précarité devenir une fatalité.

Les Restos du cœur

Accueillir les plus démunis

Avec l'arrivée de la période hivernale, les Restos du cœur rouvrent leurs portes pour apporter un peu de réconfort aux plus démunis. Distribution des repas, mais pas seulement ! Rencontre avec Gilles Legrand, responsable du centre des Restos du Cœur de Montfort-sur-Meu depuis 1997.

Comment fonctionne le centre des Restos du cœur de Montfort-sur-Meu ?

On agit un peu comme une entreprise, avec 80 bénévoles. Lors de la dernière campagne hivernale, nous avons servi 55 000 repas pour 650 personnes inscrites, dont beaucoup de jeunes femmes avec des enfants. La population qui vient chez nous provient quasi-

ment de l'ensemble du pays de Brocéliande. Il faut savoir que le centre de Montfort est le quatrième site du département en termes de personnes accueillies.

D'où proviennent les produits distribués ?

On ramasse des produits surtout dans la grande distribution, l'industrie agroalimentaire et chez les salaisonniers de la région comme le Grand Saloir Saint-Nicolas basé à Bédée. Globalement, les magasins jouent le jeu, même s'il y a parfois encore des formes de gaspillage.

Vous proposez d'autres services que la distribution des repas ?

Oui, car les gens ne viennent pas forcément que pour l'alimentaire. On dispose d'un coin café, d'un vestiaire, d'une garderie pour les enfants en bas âge, avec certains jours la présence d'une puéricultrice. Nous offrons également des soins de coiffure, d'esthétique, de l'aide aux devoirs et, depuis peu, nous aidons les familles à partir en vacances l'été.

Et au niveau de l'emploi ?

L'emploi reste une priorité pour les Restos. On fait le maximum pour que les gens retournent au boulot ! On affiche par exemple dans nos locaux des offres d'emplois. Mais malheureusement, on voit aussi arriver des travailleurs pauvres.

Quelles relations entretenez-vous avec les élus locaux ?

Ça fonctionne très bien avec les maires de Montfort Communauté. Plusieurs élus sont à l'origine de la création de ce centre. Avant, nous étions basés à côté des pompiers à Montfort. Depuis 2008, nous disposons de nouveaux locaux grâce à la Communauté de communes de Montfort qui a financé les travaux et couvre les charges de fonctionnement.

» À noter :

À partir de janvier 2012, le centre des Restos du cœur de Montfort-sur-Meu sera ouvert toute l'année.

» Contact :

Les Restos du Cœur
La Cotelais
35 160 Montfort-sur-Meu
Tél. 02 99 09 39 38

Eurêka Emplois Services

Faciliter le retour

Eurêka Emplois Services est une structure d'insertion par l'activité économique créée en juin 1991, à l'initiative d'élus locaux et de militants de l'insertion. Sa mission : faire le lien entre le marché du travail et les exclus de l'emploi, à travers deux dispositifs d'insertion. Gros plan sur une association qui aide les demandeurs d'emploi à s'autonomiser.

Association intermédiaire et chantiers d'insertion

Le premier dispositif permet aux différents employeurs (entreprises, collectivités, particuliers...) d'entrer en contrat avec des demandeurs d'emploi, en fonction de leur projet professionnel. Pour la personne mise en situation de travail, l'objectif est double : se procurer un revenu, mais également rester en lien avec le monde du travail. Simultanément, un accompagnement socioprofessionnel est assuré par les conseillères en insertion de l'association. En 2010, on dénombre près de 250 personnes ainsi mises en situation de travail sur l'ensemble du pays de Brocéliande.

"Cependant, nous avons constaté, que ce premier dispositif écartait les demandeurs d'emploi en plus grande difficulté. En effet, il nécessite une



Gilles Legrand dirige le centre des Restos du Cœur de Montfort-sur-Meu qui compte 80 bénévoles.



L'association Eurêka gère un parc de 25 cyclomoteurs, loués aux demandeurs d'emploi pour faciliter leurs recherches.

Retour à l'emploi

relative autonomie de la part de la personne, qui doit être capable d'évoluer sans encadrement au sein de la structure qui l'embauche. C'est pour cette raison qu'en 1993 sont nés les chantiers d'insertion" explique Alain André, directeur d'Eurêka.

Dans ce second dispositif, les salariés en insertion sont mis en situation de travail, sous la responsabilité de trois encadrants techniques et pédagogiques. Ils bénéficient d'un accompagnement socio-professionnel pour leur permettre de retrouver progressivement le chemin de l'emploi durable. Aujourd'hui, l'association gère deux chantiers d'insertion, employant 25 personnes en permanence, autour d'activités d'entretien des espaces verts et d'un atelier de mécanique.

Ce dernier comprend la gestion d'un parc de 25 cyclomoteurs. Une fois réparés et entretenus, ces deux roues sont proposés à la location (au prix symbolique d'un euro par jour) aux demandeurs d'emploi du secteur.

"Parcours mobilité" et logement d'urgence

Toujours dans l'optique de faciliter leur retour à l'emploi, Eurêka a créé **"le parcours mobilité"** "En partenariat avec deux auto-écoles locales, nous proposons chaque vendredi un atelier de préapprentissage du code de la route. Ce partenariat nous permet aussi de faire passer dans des délais très brefs le BSR* aux jeunes candidats sollicitant un prêt de cyclomoteur. La conseillère en insertion peut aussi, dans certains cas, mobiliser auprès des partenaires, des aides pour le financement du permis de conduire, ou l'achat d'une voiture".

Autre prérogative d'Eurêka : depuis deux ans, l'association gère un logement d'urgence loué par Montfort Communauté et destiné à accueillir les personnes en parcours d'insertion mais ne disposant pas de logement. Pendant six mois, celles-ci sont accompagnées par une conseillère en économie familiale. "Chaque locataire s'est vu proposer une solution de relogement durable. Nous ne répondons pas seulement à l'urgence, nous travaillons plutôt sur la durée. L'objectif est d'autonomiser les gens" souligne Laurence Bonneau, présidente de l'association.

* BSR : Brevet de sécurité routière, obligatoire pour conduire un cyclomoteur

» En 2010, tous dispositifs confondus, 99 personnes ont quitté pour un emploi ou une formation (CDI, CDD, Intérim).

» Contact : Eurêka Emplois Services, Place du Tribunal, BP 56234, 35 160 Montfort-sur-Meu, Tél. 02 99 09 11 36; ees.montfort@orange.fr

Point Accueil Emploi

Un service de proximité "personnalisé"

Installé, comme Eurêka, dans le bâtiment de Montfort Communauté, le Point Accueil Emploi a pour mission, d'accueillir, d'informer et d'accompagner le demandeur d'emploi dans ses recherches.

Spécificité locale : "nous accueillons de plus en plus de salariés en Cdi qui souhaitent s'orienter vers un nouveau projet professionnel" explique Pascale Roué, conseillère en insertion professionnelle. Les demandeurs d'emploi ont accès à des offres provenant de la base du Pôle emploi, mais également directement d'entreprises du secteur. Sur rendez-vous, un suivi personnalisé peut être réalisé pour retravailler son CV, sa lettre de motivation ou s'orienter vers une formation. "Nous avons une approche très personnalisée du demandeur d'emploi, afin de répondre le mieux possible à ses attentes".

» Contact : pae@cc-montfort.fr. Tél. 02 99 09 25 69

La Mission locale

Orienter les jeunes

Autre acteur majeur de l'accompagnement social, la Mission locale travaille uniquement auprès des 16-25 ans. Elle accueille, conseille, informe et oriente les jeunes dans leur recherche de formation ou d'emploi.

Elle les aide aussi à résoudre bon nombre de difficultés de leur vie quotidienne. Basée au même étage que le PAE, Véronique Guthborg, la responsable, détachée de la Mission locale du bassin d'emploi de Rennes, a reçu 302 jeunes de Montfort Communauté pour l'année 2010, soit une augmentation de 116 % par rapport à 2009 ! "C'est totalement phénoménal", explique-t-elle. "Il faut certainement y voir un impact de la crise, mais, de façon générale, la situation des jeunes se dégrade. Ceux que nous rencontrons se trouvent souvent dans un contexte social et familial totalement défavorable." La plupart d'entre eux sont orientés par les CDAS, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, et les associations intermédiaires. Un constat intéressant cependant : ces jeunes restent très attachés à leur territoire et ont envie d'y faire leur vie.

Ce qui fait la force de l'antenne de Montfort Communauté, c'est la proximité géographique de l'ensemble de ses services. Un ensemble social commun qui permet une prise en charge rapide des difficultés rencontrées !

» Contact : vguthborg@mlrennes.org. Tél. 06 20 49 57 79



CCAS de Plescop (56)

"Prendre le temps de l'accompagnement"

Plescop, 4 500 habitants, est située dans la périphérie de Vannes. Commune non littorale, au prix du foncier moins élevé, elle doit faire face à l'arrivée d'une nouvelle population fragile. Nous sommes allés rencontrer Nelly Fruchard, son maire, et Colette Peltier, la directrice du CCAS*.



Nelly Fruchard, maire de Plescop.

Qui sont les personnes qui viennent au CCAS ?

Nelly Fruchard : "Jusqu'à ces dernières années, l'essentiel de la population de la commune venait des environs. Maintenant, beaucoup de nouveaux habitants arrivent de loin, pour vivre une heureuse retraite, alors que d'autres viennent ici avec en tête l'espoir de trouver du travail ; mais l'emploi, n'est pas toujours au rendez-vous ! Ainsi, plein de désillusions et à court de moyens financiers, ils sont de plus en plus nombreux – des jeunes et des couples – à pousser la porte du CCAS... Petit niveau d'études, très peu argentés, ils se tournent d'abord vers un logement dans le locatif privé. Ne parvenant pas à faire face aux échéances, ils viennent vers nous."

Colette Peltier : "Le CCAS est fortement sollicité : 1 000 contacts cette dernière année, allant de cinq minutes au téléphone, à une demi-journée pour l'aide au montage d'un dossier. Il faut dire qu'ici, on accueille tout le monde,

avec cependant, une exigence souhaitée par les élus : écouter avant de proposer des solutions toutes faites, et prendre le temps de l'accompagnement."

Par exemple ?

Colette Peltier : "Quand on remplit une fiche budgétaire avec un couple, on épluche avec lui ses factures pour voir ce qui ne va pas. Notre but n'est pas de fidéliser les gens mais de les rendre responsables et acteurs. Nous les invitons à s'inscrire à une rencontre avec une conseillère en économie sociale et familiale de l'UDAF* qui vient tous les mois au CCAS. Beaucoup de situations s'améliorent dès que les personnes gèrent leurs ressources."

Nelly Fruchard : "Quand on évoque leurs enfants, on cherche ensemble des solutions en se tournant vers le centre de vacances ou de loisirs... Le CCAS est une plateforme ; on est facilitateur. On accompagne régulièrement des personnes vers une association d'employeurs, de micro-entrepreneurs..."

Colette Peltier : "Le CCAS gère aussi un "espace emploi familiaux". Les demandeurs d'emploi viennent s'y faire connaître. Le CCAS sert d'antenne de la Maison de la Formation Professionnelle : c'est un "plus" pour réorienter des personnes vers des formations ad hoc."

Repérez-vous de nouvelles populations "fragiles" sur votre commune ?

Nelly Fruchard : "Je suis surprise de voir arriver sur la commune des jeunes retraités avec des toutes petites retraites 600/700 € par mois seulement. C'est une population nouvelle pour laquelle nous allons devoir nous organiser. Jusqu'alors ce n'était pas un souci : on vieillissait plutôt bien à Plescop."

Colette Peltier : "Une autre préoccupation de plus ne plus prégnante, c'est la gestion de la dépendance des personnes âgées. Le nombre de dossiers APA* est en nette évolution et bien souvent la dépendance mentale s'ajoute à la dépendance physique. Ces situations déstabilisent de nombreuses familles ou conjoints. Pour y répondre, le CCAS accompagné par l'adjointe à l'action sociale, oriente son travail vers "l'aide aux aidants" en partant de leurs besoins. Nous projetons ainsi l'organisation de rencontre avec des psychologues et des psychothérapeutes."

De gauche à droite : Flora Rimbert, adjointe à l'action sociale et la solidarité et Colette Peltier, directrice du CCAS.



Propos recueillis par Luc Foucault

* CCAS : Centre communal d'action sociale

* UDAF : Union départementale des associations familiales

* APA : Allocation personnalisée d'autonomie

» Contact :
CCAS de Plescop
 (situé dans les locaux de la mairie)
 2 place Marianne
 56890 Plescop
 Tel. 02 97 44 44 00
 Mail : social@mairie-plescop.fr
 Ouverture :
 du lundi au vendredi :
 8 h 30 à 12 h
 et 13 h 30 à 17 h 30.



La documentation de l'Aric

Ces notices sont faites pour aider les communes à rechercher dans leur propre documentation.

La base bibliographique est disponible sur le site Internet de l'Aric : www.aric.asso.fr (accès réservé aux élus et personnels des collectivités adhérentes).

L'Aric peut aussi prêter à ses adhérents les livres, les dossiers signalés – les revues peuvent être consultées sur place – et photocopier les textes officiels. Pour les communes adhérentes, les photocopies ne sont pas facturées.

L'Aric peut vous envoyer par télécopie (ou courrier) des bibliographies plus complètes sur les thèmes que vous lui indiquerez.

Aric, Tél. 02 99 41 50 07 – Fax 02 99 41 51 33 – Courriel : info@aric.asso.fr

Dossiers d'experts

Finances, budget, fiscalité : mieux communiquer, mieux faire participer 150 p.

Guide pratique pour une restauration collective bio 159 p.

Guide juridique de l'action culturelle locale 132 p.

La dématérialisation des échanges avec le représentant de l'État et le comptable public 109 p.

La commune et la création 112 p.

Le régime juridique des concessions funéraires 106 p.

Ces ouvrages sont en prêt à l'Aric ou peuvent être commandés, pour un coût unitaire de 69 euros chacun à :
Territorial éditions, Dossier d'experts,
BP 215, 38 506 Voiron Cedex

Livres

Écoquartiers en milieu rural ? Aménager durablement les petites communes

La présente publication explore le champ de l'aménagement durable dans les petites communes, et met en exergue, en les analysant, des initiatives portées par des collectivités proactives. Poussées par un regain d'attractivité, ces communes affichent une volonté d'orienter leur devenir dans une stratégie de développement durable au même titre que les grandes collectivités. Ce recueil de retours d'expériences démontre que, au-delà de la simple opération d'aménagement, de nouvelles stratégies d'aménagement durable à l'échelle de la commune émergent sur ces territoires.



En vente auprès des Éditions du CERTU, 9 rue Juliette Récamier
69456 Lyon Cedex 06, au prix de 40 euros.

Articles de revues, réponses ministérielles, jurisprudence

ACTION SOCIALE

Action sociale : de nouveaux enjeux pour les CCAS et CIAS

L'époque des bureaux de bienfaisance a beau être révolue, les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS / CIAS) distribuent encore, en 2011, de quoi manger. Dans les "zones d'ombre" du monde rural où ni le privé ni le secteur associatif ne sont présents, le

CIAS peut se révéler la meilleure solution : à la fois proche, innovant et de taille opérationnelle. Qu'ils soient communaux ou intercommunaux, les centres d'action sociale sont amenés à voir plus loin, vers le "développement social durable" dont les responsables débattront fin septembre dans le cadre du congrès de l'Union nationale.

Le courrier des maires,
n° 249, octobre 2011,
8 pages

Ouverture de l'épicerie du Canal

L'épicerie du Canal ouvrira ses portes à partir du 7 octobre, tous les vendredis. Sa vocation ? Aider toutes les personnes en difficulté (situation de non-emploi, délai de carence pour l'accès aux droits, minima sociaux, situations de rupture...) en proposant des produits alimentaires à moindre coût.

Betton infos,
n° 358, octobre 2011,
1 page

AGRICULTURE

Le Val d'Ille privilégie la cohérence bocagère

Pour favoriser une dynamique d'échanges parcellaires en harmonie avec du développement bocager sur son territoire, la Communauté de communes du Val d'Ille, au nord de Rennes, s'implique très en amont auprès des agriculteurs.

Terragricoles de Bretagne,
n° 297, 4 novembre 2011,
1 page

Articles de revues, réponses ministérielles, jurisprudence

BIEN COMMUNAL

Un EPCI peut-il exproprier un bien immobilier d'une commune membre?

JO Sénat, du 30 juin 2011, Q. n° 17912

La lettre du cadre territorial, n° 430, 15 octobre 2011, 1 page

Mise à disposition et cessions de biens entre communes et EPCI

La loi autorise, entre personnes publiques, les cessions de biens relevant du domaine public. La situation est particulière lorsque la cession concerne une commune et un établissement public de coopération intercommunale.

Le journal des maires, n° 10, octobre 2011, 2 pages

DÉCHETS

Les collectivités territoriales et la gestion des déchets ménagers et assimilés

De nouveaux enjeux et leurs incidences sur le service public ont conduit la Cour et les chambres régionales des comptes à examiner à nouveau la gestion des déchets ménagers par les collectivités territoriales. L'enquête a été conduite par 20 chambres régionales des comptes qui ont mobilisé 70 rapporteurs.

La gazette des communes, n° 42/2 100, cahier détaché n° 2, 7 novembre 2011, 48 pages

Piloter la gestion des déchets : de la prévention à la tarification incitative

Ce dossier a pour objet de proposer un système complet d'indicateurs, de tableaux de bord et d'outils pour piloter l'ensemble de

la gestion des déchets ménagers et assimilés. En effet, après une période de mise en place de la collecte sélective, les collectivités sont confrontées l'optimisation de l'organisation, mais aussi à la nécessité de prendre en compte la prévention à la source des déchets. Le pilotage de la gestion des déchets ménagers nécessite donc de mettre en place des outils qui permettent d'adapter les scénarios locaux à ces nouvelles préoccupations.

La gazette des communes, n° 35/2093, 19 septembre 2011, 32 pages

ÉDUCATION

Enseignement de la natation en primaire

Les conditions d'enseignement de la natation dans les établissements scolaires des premiers et seconds degrés ont été présentées dans une récente circulaire. Ce texte précise notamment les normes d'encadrement à respecter dans le primaire.

Le journal des maires, n° 9, 15 septembre 2011, 5 pages

ÉLECTION

Inscription en ligne sur les listes électorales

Paru au JO du 18 septembre, un arrêté précise que la téléprocédure de demandes d'inscription en ligne sur les listes électorales est accessible par le portail en ligne personnalisé mon.service-public.fr

Proximités, n° 29, octobre 2011, 1 page

Un conseiller municipal refusant d'exercer les fonctions d'assesseur de

bureau de vote peut-il être déclaré démissionnaire par le juge?

JO AN, du 6 septembre 2011, Q. n° 103485

Les cahiers juridiques, n° 150, octobre 2011, 1 page

Maîtriser sa communication en période électorale

En raison des échéances électorales à venir au cours de l'année 2012, puis des élections municipales de 2014, les collectivités doivent, dès maintenant, veiller à la neutralité de leur communication institutionnelle.

La gazette des communes, n° 40/2098, 24 octobre 2011, 2 pages

ÉNERGIE

Certificats d'économie d'énergie : l'outil qui allège le coût des travaux

Intercos et collectivités s'emparent petit à petit des certificats "blancs", qui donnent un prix à l'efficacité énergétique. Quand devient-il opportun de valoriser ses CEE? Faut-il s'assurer des recettes rapides ou miser sur la hausse des cours? Faire bon usage de ce levier financier signifie notamment fluidifier la procédure et mutualiser les titres.

La gazette des communes, n° 41/2099, 31 octobre 2011, 6 pages

Énergie : économies en perspective

Économiser l'énergie est devenu un enjeu majeur pour les collectivités territoriales. D'autant que la réglementation a évolué sur ce point.

Le journal des maires, n° 10, octobre 2011, 8 pages

Bretagne : les énergies renouvelables comme ciment d'un territoire

En sept ans, la Communauté de communes du Mené a incité ou réalisé plusieurs investissements décisifs qui lui ont permis de transférer le quart de sa consommation vers les énergies renouvelables.

Maires de France, n° 283, septembre 2011, 1 page

FINANCES LOCALES

Une collectivité peut-elle reprendre un excédent de la section d'investissement en section de fonctionnement?

JO Sénat, du 11 août 2011, Q. n° 7314.

La lettre du cadre territorial, n° 430, 15 octobre 2011, 1 page

Compensation de la suppression de la taxe professionnelle

Une circulaire du 26 août 2011 expose les modalités de versement de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle ainsi que les modalités de prélèvement et de versement au profit ou en provenance des fonds nationaux de garantie individuelle de ressources (FNGIR).

Les cahiers juridiques, n° 150, octobre 2011, 1 page

Les finances des collectivités locales en 2011 - état des lieux

Le rapport de l'observatoire des finances locales dresse depuis maintenant seize ans un état des lieux des finances locales, avec pour objectif de nourrir le débat entre les parties prenantes.

Après la vue d'ensemble sur les années 2010 et 2011, l'analyse détaillée des finances des collectivités suit classiquement la nature des opérations budgétaires.

La gazette des communes, n° 40/2098 - cahier détaché n° 2, 24 octobre 2011, 142 pages

Comprendre ses nouvelles feuilles d'impôts

La réforme de la taxe professionnelle a également modifié la répartition de la fiscalité directe locale des ménages (taxe d'habitation et taxes foncières) entre les différentes collectivités territoriales. Les avis d'imposition reçus sont donc adaptés en conséquence.

La lettre du Maire de la Marne, n° 41, octobre 2011, 2 pages

Mettre en œuvre une démarche de prospective financière – guide pratique

Après la première étape d'un diagnostic rétrospectif, une collectivité publique doit, pour répondre à ses enjeux, réaliser un diagnostic prospectif de son projet territorial. Le besoin de sécuriser la faisabilité des projets est renforcé à chaque échéance politique, à chaque "promesse" électorale, à chaque rendez-vous avec les administrés. Face à ce besoin "impératif", c'est tout le "groupe territorial" qui est concerné.

Le courrier des maires, n° 251 - cahier détaché, novembre 2011, 41 pages

INTERCOMMUNALITÉ

Pouvoirs de police : un transfert automatique au 1^{er} décembre 2011

L'article 63 de la loi de réforme des collectivités territoriales a permis d'approfondir le transfert des pouvoirs de police spéciale aux présidents d'EPCI. Dans les domaines de l'assainissement, de l'élimination des déchets ménagers, et de l'accueil des gens du voyage, ce transfert interviendra

de plein droit au 1^{er} décembre 2011. Sauf à ce que les maires des communes membres s'y soient expressément opposés avant cette date.

La lettre du cadre territorial, n° 428, 15 septembre 2011, 1 page

Peut-on déterminer librement le nombre de délégués au sein d'un syndicat de communes ?

JO AN, du 27 septembre 2011, Q. n° 105429

La lettre du cadre territorial, n° 431, 1^{er} novembre 2011, 1 page

Nouvelles communautés d'agglomération : un dispositif bienvenu

La loi de réforme territoriale a abaissé de 50 000 à 30 000 habitants le seuil de création d'une communauté d'agglomération lorsqu'elle comprend le chef-lieu du département. La majorité des EPCI concernés va franchir le pas ou l'a déjà franchi.

Maires de France, n° 283, septembre 2011, 2 pages

Les communes nouvelles, remède à l'émiettement communal ?

Le constat du trop grand nombre de communes en France est récurrent. La création des communes nouvelles vise à mettre en place un nouveau dispositif de fusion de communes même si la loi de réforme des collectivités territoriales évite soigneusement ce terme. Si indéniablement de fortes ressemblances existent entre les deux procédures, l'intégration de l'intercommunalité à fiscalité propre dans le dispositif constitue une donnée totalement nouvelle. Elle contribue à poser en des termes différents la problématique de la fusion de communes dans une perspective de parachèvement de certaines structures intercommunales.

Ajct, n° 10, octobre 2011, 5 pages

MARCHES PUBLICS

Marchés publics : innovations et modifications

Longtemps annoncée, la réforme du code des marchés publics est finalement intervenue avec la parution du décret du 25 août 2011. D'autres textes apportent également leur lot de modifications.

Proximités, n° 29, octobre 2011, 3 pages

Marchés publics : les jours fériés sont-ils compris dans le délai de suspension de signature ?

Conseil d'État, du 2 août 2011, n° 347526

La lettre du cadre territorial, n° 430, 15 octobre 2011, 1 page

Publicité : des nouveautés importantes pour les acheteurs publics

En matière de publicité, deux textes majeurs datant d'août dernier sont à prendre en compte pour les acheteurs publics. Ils ont un impact important sur les marchés à procédure adaptée (MAPA) et sur les marchés relevant des seuils des procédures formalisées.

Les cahiers juridiques, n° 150, octobre 2011, 2 pages

Un candidat peut-il assister aux séances de la commission d'appel d'offres ?

JO AN, du 5 juillet 2011, Q. n° 104345

Les cahiers juridiques, n° 150, octobre 2011, 1 page

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Noms de domaines, quelles nouveautés ?

Depuis le 1^{er} juillet 2011, les noms géographiques en ".fr", comme par exemple "www.nomdelacommune.fr", ne sont plus systématiquement réservés

aux collectivités territoriales et notamment aux communes...

Le journal des maires, n° 9, 15 septembre 2011, 2 pages

50 questions sur la loi informatique et libertés et les collectivités locales

La loi du 6 janvier 1978 (modifiée en août 2004) définit les principes à respecter lors de la collecte, du traitement et de la conservation des informations relatives à des personnes physiques. Cette loi a un champ d'application très large qui concerne la majorité des traitements ou fichiers qui sont mis en œuvre par les collectivités locales.

Le courrier des maires, n° 249, septembre 2011, 15 pages

Vidéoprotection : voies publiques et lieux privés

Une circulaire du Premier ministre est venue préciser les régimes d'autorisation des dispositifs de vidéoprotection selon les lieux d'implantation des caméras. Le texte distingue les systèmes installés sur la voie publique ou dans les lieux et établissements ouverts au public de ceux installés dans les lieux non ouverts au public.

Les cahiers juridiques, n° 150, octobre 2011, 1 page

(Dés)Information sur les blogs privés : comment réagir ?

Lorsque des textes litigieux concernant la vie ou l'action municipale sont publiés sur des blogs privés, le maire dispose de moyens pour intervenir.

Maires de France, n° 284, octobre 2011, 2 pages

Les collectivités et l'aménagement numérique du territoire

Au moment où le gouvernement ouvre le volet du programme national très haut débit consacré aux projets des collectivités territoriales, il paraît utile de faire le point sur le champ d'intervention des collectivités en matière de politique

d'aménagement numérique de leur territoire et sur les moyens dont elles disposent à cet effet. L'objectif de couverture en très haut débit est de 70 % de la population en 2020 et de 100 % en 2025.

Le courrier des maires, n° 251, novembre 2011, 5 pages

Les habitants élaborent une carte communale collaborative

En 2009, Plouarzel (29) veut mettre à jour son plan communal. Disposant de faibles moyens, la commune sollicite son animateur multimedia, recourt au logiciel Openstreetmap et implique les habitants.

La gazette des communes, n° 33/2091, 5 septembre 2011, 1 page

PETIT ENFANT

Les crèches se penchent sur le handicap

À Lorient, deux agents spécialisés assurent l'accueil d'enfants en situation de handicap dès la crèche.

Maires de France, n° 284, octobre 2011, 1 page

Accueil de la petite enfance : quel territoire, quelles structures ?

L'organisation de l'accueil de la petite enfance a débordé le seul cadre des villes, à mesure que les communes péri-urbaines ou les bourgs ruraux voient des jeunes ménages s'y installer ou les fuir à défaut d'offre. Ce qui pose la question du type de structures et de l'échelle de territoire à laquelle prévoir les équipements.

Maires de France, n° 283, septembre 2011, 6 pages

RESTAURATION

La restauration collective sur le fil du couteau

La restauration collective représente pour les maires un véritable casse-tête juridique, financier et politique. À côté des sujets de sociétés très sen-

sibles de la laïcité et du bio, ils doivent tenir compte de normes d'hygiène et agir avec des contraintes budgétaires qui leur laissent peu de marge de manœuvre en dépit du récent assouplissement du code des marchés publics.

Maires de France, n° 284, octobre 2011, 6 pages

Le restaurant scolaire municipal

Voilà déjà un an que le self a été mis en place au restaurant scolaire, avec en moyenne 285 enfants du primaire qui l'utilisent tous les jours. Il y a moins de bruit et les enfants peuvent manger à leur rythme avec leurs copains.

Bulletin municipal de Bréal-sous-Montfort, n° 11, octobre 2011, 1 page

Restauration scolaire : modes de gestion et gratuité du service public

Si la gratuité du service public de la restauration scolaire pose question, c'est en raison des conséquences pratiques qu'une telle décision peut avoir sur les modes de gestion du service.

La gazette des communes, n° 42/2100, 7 novembre 2011, 3 pages

Qualité des repas dans les cantines scolaires

Une note du ministère de l'Agriculture du 16 août 2011 présente les nouvelles mesures d'accompagnement pour la restauration scolaire relatives à l'amélioration de la qualité des repas.

Le journal des maires, n° 10, octobre 2011, 4 pages

URBANISME AMÉNAGEMENT

Une importante réforme des établissements publics fonciers et d'aménagement

L'ordonnance du 8 septembre 2011 tend à clarifier les compétences, les missions et le mode de

gouvernance des établissements publics fonciers et d'aménagement. 36 articles sont regroupés en trois sections.

Ajct, n° 10, octobre 2011, 1 page

Des biens sans maître, mais pas sans règles

Les communes sont depuis 2004 propriétaires des biens sans maître. Mais certaines communes se sont cassé les dents sur la procédure de récupération de ces biens, faute d'avoir respecté un formalisme précis.

La lettre du cadre territorial, n° 430, 15 octobre 2011, 2 pages

La démolition d'un immeuble menaçant ruine est-elle soumise à un permis ?

JO Sénat, du 25 août 2011, Q. n° 18406

La lettre du cadre territorial, n° 431, 1^{er} novembre 2011, 1 page

La taxe locale d'équipement peut-elle être remboursée si les équipements liés ne sont pas réalisés dans le délai prévu ?

JO AN, du 18 octobre 2011, Q. n° 113719

La gazette des communes, n° 41/2099, 31 octobre 2011, 1 page

La maison individuelle s'invite chez les gens du voyage

Quatre logements locatifs sociaux à destination de familles de gens du voyage ont été inaugurés à Gévezé. Un projet expérimental.

Rennes métropole magazine, n° 4, octobre 2011, 1 page

50 questions sur les sociétés publiques locales

La loi du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales a définitivement consacré l'existence des

sociétés publiques locales d'aménagement (SPLA), en étendant leur champ de compétences et en leur conférant de nouvelles prérogatives. Cette loi a également créé les sociétés publiques locales (SPL). Ce dossier présente le cadre juridique et financier prévalant à leur création, leur régime de société commerciale, leurs champs d'activités et les règles régissant leur fonctionnement et leur gouvernance.

Le courrier des maires, n° 250, octobre 2011, 15 pages

VOIRIE

Le tournage de films sur la voie publique

La réalisation de films, classiques ou télévisuels, à caractère commercial ou associatif, en agglomération exige le respect des règles précises où l'autorité municipale joue un rôle déterminant.

Le journal des maires, n° 9, 15 septembre 2011, 2 pages

Utilisation de la voie publique : doit-on faire payer les commerçants ?

Depuis l'adoption du code général de la propriété des personnes publiques, il est possible, voire obligatoire, de percevoir une redevance pour des dispositifs qui ont pour finalité la réalisation d'une opération commerciale sur le domaine public.

Le journal des maires, n° 9, 15 septembre 2011, 2 pages

Zones bleues

À partir du 1^{er} janvier 2012, l'utilisation du nouveau disque de stationnement répondant aux dernières normes européennes sera obligatoire. Les automobilistes devront se procurer ce nouveau disque qui désormais ne comporte qu'une seule fenêtre indiquant l'heure d'arrivée avec une graduation plus précise que dans l'ancien modèle.

Proximités, n° 29, octobre 2011, 1 page

Restauration et valorisation du patrimoine

La mobilisation locale récompensée par la Région

Du nouveau, pour les porteurs de projets qui souhaitent restaurer et valoriser le patrimoine local ! En complément des subventions déjà en place, la Région choisit de mettre en œuvre un dispositif expérimental de prime – "Skoaz ouzh skoaz" en breton, "Épaule contre épaule" en français – qui encourage et récompense la mobilisation locale autour d'un projet.

La Région soutient la valorisation du patrimoine

Elle apporte une aide financière aux initiatives locales et projets de territoires (à l'échelle d'un pays, d'une intercommunalité, d'un département ou d'une commune), ainsi qu'aux projets menés dans les Cités labellisées* dès lors qu'il ne s'agit pas de stricts travaux conservatoires et qu'ils intègrent, dès l'amont, une dimension de valorisation. La Région soutient également les actions de sauvegarde, de conservation ou de valorisation du patrimoine navigant public ou privé, protégé ou labellisé, qu'il s'agisse de voiliers protégés Monuments Historiques (classés ou inscrits) ou labellisés "Bateaux d'intérêt patrimonial" (BIP), en bon état. En complément des aides accordées, la Région a choisi de mettre en œuvre un tout nouveau dispositif, qui encourage et récompense la démarche de mobilisation locale, une action de valorisation en soi, autour d'un projet de restauration : le "Skoaz ouzh skoaz".

Un nouveau dispositif pour les porteurs de projet les plus modestes

Cette expression bretonne qui peut littéralement se traduire par "épaule contre épaule", reflète bien l'état



Le dispositif expérimental "Épaule contre épaule" encourage la mobilisation locale autour de la restauration du patrimoine.

d'esprit breton, caractérisé par le sens de l'entraide, qui garantit le succès dès lors qu'on additionne les forces. Le principe du *Skoaz ouzh skoaz* réside dans le versement d'une prime complémentaire à la subvention déjà allouée par la Région, pour récompenser la démarche de souscription populaire et donc de mobilisation locale autour d'un projet de restauration. Mise en œuvre en partenariat avec la *Fondation du Patrimoine* Bretagne, qui s'inscrit déjà pleinement dans cette philosophie, l'idée est bel et bien d'aider en priorité les porteurs de projets les plus modestes.

Le lancement officiel de ce dispositif a eu lieu lundi 3 octobre 2011 à Laniscat, commune située en Centre Bretagne et mobilisée autour de la restauration de son ancienne église, la chapelle de Rosquelfen. Une dynamique locale exemplaire, dont d'autres pourront s'inspirer.

Conseil régional de Bretagne



» Plus d'informations :
- sur www.bretagne.fr
- auprès du service Valorisation du Patrimoine du Conseil régional
Tél. 02 22 93 98 12
valorisation.patrimoine@region-bretagne.fr

* Cités labellisées :
Petites Cités de Caractère,
Communes du Patrimoine Rural de Bretagne,
Villes, Communautés et Pays d'Art et d'Histoire,
Ville historiques.

Skoaz ouzh skoaz – Modalités

Pour qui ?

Tous les bénéficiaires publics (collectivités locales à l'exception de l'État et des Départements) et les bénéficiaires privés (associations et particuliers propriétaires de bateaux d'intérêt patrimonial).

Quel type de projet ?

Sont concernés : le patrimoine architectural public protégé (classé ou inscrit Monuments Historiques) ou non protégé, ainsi que le patrimoine navigant public ou privé, protégé ou labellisé.

Sous quelles conditions ?

Travaux sur le patrimoine immobilier public, protégé ou non

- à charge pour les communes de moins de 1 500 hab., de réunir par souscription 0,5 % du coût global de l'investissement,
- à charge pour les communes de plus de 1 500 hab. de réunir par souscription 1 % du coût global de l'investissement,

Travaux sur le patrimoine navigant public ou privé, protégé ou labellisé

- à charge aux communes ou associations propriétaires ou gestionnaires du bateau de réunir par souscription 5 % du coût global de l'investissement.

La prime régionale est alors de 5 % supplémentaires, dans la limite de 10 000 €.

Retour sur les 4^e Assises de la solidarité internationale en Bretagne (14 et 15 octobre 2011)

Comment enraciner la solidarité internationale

Le Conseil régional de Bretagne, organisateur de ces Assises, a souhaité mettre au cœur des débats l'approche territoriale de la solidarité internationale (SI) et du développement. Elles ont associé les collectivités territoriales bretonnes et le réseau des acteurs bretons de la coopération internationale.

La dimension territoriale de la solidarité internationale

Le président Le Drian, après s'être réjoui de la régularité de la tenue de ces Assises, a rappelé avec force le rôle majeur des collectivités, face à l'incapacité des Etats à réduire les inégalités entre le Sud et le Nord. Les Régions, dont celle de la Bretagne, qui possède l'une des plus fortes densités d'associations de SI, doivent prendre toute leur place dans ce contexte. Une préoccupation commune a été exprimée par les élus : face à la crise de la mondialisation, et notamment à la spéculation financière sur la production alimentaire et agricole, il faut essayer de repenser les modèles qui nous gouvernent. Réguler le marché, à travers l'OMC, ne suffit pas. C'est sur ce champ que les collectivités territoriales peuvent bâtir la SI.

Quatre ateliers proposés

Promouvoir et valoriser la SI : Quatre propositions ont été faites :

- Former les bénévoles à la communication, afin de les aider à porter le message sur les projets.
- Mutualiser les moyens de la communication (sites Web, logos, etc.).
- Convaincre les professionnels de la communication de partager leurs compétences avec les associations.
- Évaluer l'efficacité des actions de communication.

Faire de l'éducation au développement un atout pour les actions de SI. L'atelier a travaillé sur la nature de l'éducation au développement, ses enjeux sociaux et politiques, sa dimension partenariale. Comment articuler nos actions au sud avec l'éducation au développement. Comment sensibiliser les jeunes à la solidarité internationale ? Plusieurs recommandations ont été faites :

- Mettre en réseau les acteurs de la SI : les élus et les associations, les différentes familles d'acteurs, les acteurs du Sud et du Nord.

L'ensemble des acteurs bretons de la solidarité internationale ont pu échanger autour de rencontres, d'échanges et de débats venant renforcer la concertation régionale.



dans les territoires ici et là-bas ?



Le président Le Drian a rappelé le rôle majeur des collectivités.

- Inscrire nos actions dans les dynamiques locales
- Ne pas se substituer aux partenaires locaux mais les accompagner dans leurs démarches
- Le partenariat Nord / Sud doit répondre à une logique de réciprocité.
- Ne pas oublier la place des migrants dans la SI

Le travail des ateliers a été éclairé par la présence de partenaires de l'Afrique et de l'Amérique du Sud. Les participants ont pu ainsi mieux comprendre et intégrer les attentes des partenaires du Sud. Ces journées ont permis de constater la vitalité et la diversité du tissu breton de la SI, mais aussi le besoin de renforcer l'éducation au développement, afin de dépasser le cercle des initiés et des convaincus et de sensibiliser le plus largement possible les citoyens de notre région.

- Développer les échanges de pratiques et d'expériences, afin d'améliorer nos analyses et notre expertise.
- Renforcer nos compétences et nos moyens (développement de la formation).*

Faire de la SI une valeur partagée

L'objectif de cet atelier était de décloisonner les pratiques entre acteurs du développement durable.

Plusieurs pistes ont été explorées :

- Développer la formation pour mieux travailler ensemble (bénévoles, salariés), mais en revenant au concret.
- Rassembler les réseaux : associations de SI, les réseaux d'éducation, le monde de l'agriculture et de la recherche.
- Organiser la communication, en allant au-delà des têtes de réseau, pour toucher les composantes de chaque réseau.
- Mutualiser les moyens pour des animations concrètes de terrain.

Quel partenariat pour quel développement ? Après avoir constaté la grande diversité des partenariats et des identités, l'atelier a insisté sur la nécessité de refuser l'idée que nous, acteurs du Nord, venons combler les manques du Sud, alors qu'au contraire il faut mettre en valeur les richesses et les complexités des partenaires du Sud

Six recommandations ont émergé de cet atelier :

- Prendre le temps pour mieux connaître le dynamisme et la richesse des acteurs du Sud.
- Intégrer les projets et processus dans une démarche de négociation, en acceptant d'être interpellés par les partenaires du Sud.

Marcel Monnier



Plus d'infos sur l'Association TER_RES sur : www.territoires-responsables.org

En préambule aux ateliers, Alain Laurent, de l'association TER_RES a formulé quelques éléments de cadrage de nature à éclairer le travail

- Les valeurs de la coopération internationale reposent sur la diversité des actions à l'échelle locale, visant les causes et non les symptômes. Le "faire ensemble" est au cœur de la coopération.
- La coopération décentralisée vise à améliorer la gouvernance locale.
- Les critères de la SI portent sur la défense des droits fondamentaux, la nature partenariale des actions et l'éducation au développement et à la solidarité internationale.
- L'éducation au développement en France, démarche transversale et multiforme, doit viser à changer les mentalités et les comportements, promouvoir un monde plus juste et informer sur les causes des inégalités.
- Il faut passer d'une logique de projet à une logique d'appui à un processus porté par les acteurs locaux, en se servant, si besoin, de l'outil "projet".

L'Ille-et-Vilaine, un département hyper-attractif

Depuis quatre ans, Idéa 35, l'agence de développement économique d'Ille-et-Vilaine, suit l'évolution de l'attractivité économique du département. Elle publie tous les ans "L'attractivité de l'Ille-et-Vilaine" qui présente une analyse synthétique de six indicateurs clés, des tendances sur les quinze dernières années et une comparaison avec d'autres départements du Grand Ouest.



» Contact :

Idea 35
Immeuble Epsilon
8 av. Henri Fréville
35200 Rennes
Tél. 02 99 53 65 65
Fax 02 99 53 65 64
Mail : info@idea35.fr
Web : www.idea35.fr

» Pour télécharger le document d'attractivité de l'Ille-et-Vilaine Édition 2011

[http://www.idea35.fr/
avantage-entreprises-
ille-et-vilaine.aspx](http://www.idea35.fr/avantage-entreprises-ille-et-vilaine.aspx)

"L'attractivité de l'Ille-et-Vilaine" est un véritable support de marketing territorial visant à promouvoir l'économie du département et une source d'informations incontournables pour les élus et techniciens des collectivités locales. Que nous apprend l'édition 2011 ?

Un retour à la croissance de la création d'emplois en 2010

+ 5 200 créations d'emplois privés en 2010 (solde entre les créations et les destructions). Pour rappel, l'Ille-et-Vilaine avait enregistré plus de destructions d'emplois que de créations en 2008 et 2009, ce qui n'était pas arrivé depuis 1993.

Un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale

7,1 % de taux de chômage contre 9,1 % sur le territoire national. Cette différence est une tendance constatée depuis maintenant une dizaine d'années. L'Ille-et-Vilaine est le département de France avec le plus faible taux de chômage parmi ceux qui comptent une métropole de plus de 200 000 habitants.

Une attractivité démographique toujours au plus haut

Plus 11 300 habitants tous les ans depuis 2000. Une évolution qui s'appuie sur une forte attractivité rési-

dentielle et une croissance démographique naturelle (davantage de naissances que de décès). À ce rythme, l'Ille-et-Vilaine atteindra le million d'habitants en 2012.

Un département innovant

288 demandes de brevets publiées en 2010. L'Ille-et-Vilaine est le premier département du Grand Ouest pour le nombre de demandes de brevets publiées.

Un record de créations d'entreprises

7 352 entreprises ont été créées en 2010 sur le département. L'effet auto-entrepreneur, nouveauté introduite en 2009, explique le boom de la création observé au cours des 6 dernières années : + 151 % entre 2004 et 2010.

Mamar Djellal,
chef de projet Idéa 35

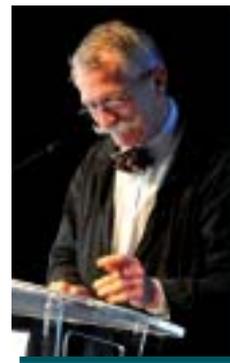


Pour aller plus loin et découvrir l'Ille-et-Vilaine de A à Z de manière décalée et amusante, il est possible de télécharger l'abécédaire de l'Ille-et-Vilaine. Données chiffrées, clins d'œil, spécificités de l'Ille-et-Vilaine ; un mélange original et éclectique qui complète et enrichit le document d'attractivité : <http://www.idea35.fr/abecedaire-ille-et-vilaine.aspx>

Le pari de la Communauté du Mené (22) Vers une indépendance énergétique

Un objectif commun aux habitants et aux élus, pour ce petit territoire rural qui vise l'autosuffisance énergétique. Un véritable projet qui a basé une grande partie du développement sur les énergies renouvelables et les économies d'énergie.

Interview de Marc Théry, chargé de mission énergie à la Communauté de communes.



Marc Théry, chargé de mission énergie à la Communauté de communes du Mené.

D'où vient cette volonté d'un projet ambitieux pour votre territoire ?

Dans les années 2000, l'économie du Mené, basée sur l'agriculture et l'agroalimentaire, est fragilisée par la mondialisation. Pour que les gens restent vivre au pays, il faut du travail. Les élus se posent alors la question suivante : par quelles activités pourraient-on conforter, compléter l'activité actuelle ? La prise de conscience du potentiel énergétique s'est faite pas à pas. La présence d'un pionnier comme Geotexia n'a pas été négligeable. Les visites à l'étranger ont fini de convaincre les acteurs du territoire de bâtir avec un double objectif : autosuffisance énergétique et développement économique.

Comment s'est enclenchée cette dynamique ?

Quels sont les acteurs concernés ?

Peu de monde au départ, quelques élus locaux qui se sont fortement impliqués comme par exemple Michel Fablet, maire du Gouray, président de la Communauté de communes, et Jacky Aignel, maire de Saint-Gouéno. Une association locale **Mené Initiative Rurale (MIR)**, a fédéré des acteurs et soutenu et relayé les initiatives.

Ce terreau favorable a fait germer plusieurs idées : une huilerie gérée par des agriculteurs, des réseaux de chaleur, de chaufferies bois portés par des collectivités et des projets éoliens participatifs.

Quel bilan tirez-vous aujourd'hui par rapport aux objectifs fixés ?

Nous souhaitons que le territoire soit 100 % autonome en énergie à l'horizon 2030. Pour y arriver, nous comptons aussi beaucoup sur les économies d'énergie dans les bâtiments. Aujourd'hui, l'impact reste encore très faible sur les habitants. L'enjeu des 10 prochaines années consiste à "dépendre au plus juste pour un maximum d'efficacité". Pour du logement ancien, nous visons 80 % d'efficacité énergétique et non pas 100 %, beaucoup trop onéreux pour un ménage à revenu moyen ou faible.

Quelles sont les clefs de la réussite ?

À mon avis, un territoire qui veut se lancer dans cette aventure énergétique doit posséder trois atouts : une volonté politique incarnée, des pionniers qui défrichent, font avancer les idées et des compétences techniques. Tant que l'État, les grosses organisations resteront centralisés, nous aurons beaucoup de difficultés à faire vivre des systèmes locaux, non pas indépendants, mais autonomes. La législation actuelle, sur l'éolien, par exemple nous empêche d'exploiter au maximum notre potentiel énergétique.

Nous souhaitons que le territoire soit 100 % autonome en énergie à l'horizon 2030.

Propos recueillis par Jérôme Guesdon

Geotexia, l'usine de méthanisation, inaugurée en juin 2011 lors des rencontres "Énergies et territoires ruraux".



Pays de la Roche aux Fées Succès de la mise en réseau des bibliothèques

**Si tu ne viens pas au livre, le livre viendra à toi...
C'est en résumé, le nouveau service communautaire de mise en
réseau des 15 bibliothèques du pays de la Roche aux Fées.**

Simple comme un "clic", le catalogue en ligne est ouvert depuis le début de l'année. Il permet à tous les abonnés d'accéder à l'intégralité des fonds, soit plus de 80000 ouvrages (livres, revues, CD audio, DVD...) à partir de chez soi.

Comment ça marche ?

Le système est simple. Après inscription dans la bibliothèque de son choix, l'abonné accède au site www.bibliotheques-rocheauxfees.fr, muni d'un identifiant et d'un mot de passe. Il peut effectuer, à partir de son ordinateur personnel, une recherche simple (par auteur, titre, sujet) ou multicritères. Il peut aussi parcourir virtuellement tous les rayons de chaque bibliothèque, découvrir le guide du lecteur (informations pratiques) et la liste des animations. Son choix fait, l'abonné réserve les ouvrages qui l'intéressent directement sur le site.

Grâce à la navette hebdomadaire, mise en place par la Communauté de communes, il reçoit très rapidement les ouvrages demandés, dans sa bibliothèque. Un mail ou un courrier postal l'avertit de l'arrivée des documents. Il dispose d'un délai de 15 jours pour venir les chercher.

Quels sont les objectifs de ce service ?

Il s'agit de rendre accessible à tout lecteur l'ensemble de l'offre culturelle des 15 bibliothèques via un catalogue commun. De plus, cet outil favorise l'efficacité des échanges et des services rendus par les bibliothèques du réseau. Il permet aussi aux lecteurs de réagir sur les documents proposés par les bibliothèques via le catalogue en ligne : suggestions d'achat, avis sur notices...

La Communauté de communes conserve ses missions historiques : conseil, animations communautaires (prix des lecteurs, animations spécifiques auprès des publics enfants) et services (vidéothèque, atelier de réparation des livres). Ces missions sont aujourd'hui élargies à la gestion de la navette et du logiciel.

Aspects techniques et financiers

La Communauté de communes a investi 60000 € pour la mise en place de ce nouveau service, financé à hauteur de 26000 € par le Conseil général très impliqué dans la politique de lecture publique via le contrat de Territoire. De plus, il a apporté par la MDIV* une aide technique au montage du projet et un fond de prêt départemental.

Depuis la mise en place de ce service, 11 499 documents ont déjà transité par la navette !

Pascaline Lemasson,
chargée de communication,
Communauté de communes
au pays de la Roche aux Fées



Le catalogue en ligne permet à tous les abonnés d'accéder à plus de 8000 ouvrages.

» Contact :
communauté
de communes
Au Pays de la Roche
aux Fées
Service lecture publique
Bérangère Creteur,
Hélène Trochard
16 rue Louis Pasteur
35 240 Retiers
Tél. 02 99 43 64 87
berangere.creteur@ccprf.fr,
helene.trochard@ccprf.fr
www.cc-rocheauxfees.fr

* MDIV :
Médiathèque
Départementale d'Ille-
et-Vilaine.

Programme Breizh Bocage

Préserver et renforcer le maillage bocager

La Communauté de communes du Val d'Ille mène, depuis 2006, une politique forte en faveur de la reconstitution du maillage bocager de son territoire. À partir de 2010, cette politique a été renforcée par le programme Breizh Bocage qui permet de cibler les actions prioritaires pour l'amélioration de la qualité de l'eau, et une prise en charge plus importante des dépenses.



Qu'est-ce que Breizh Bocage ?

Breizh Bocage est un dispositif financé par l'Union Européenne (fonds FEADER), le Conseil régional de Bretagne, le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, l'Agence de l'eau Loire Bretagne et la Communauté de communes du Val d'Ille. Il vise la reconstitution du bocage, dans le cadre d'actions collectives de plantation, création de talus et entretien de haies. Il s'adresse aux exploitants agricoles (propriétaires ou locataires), aux particuliers et aux collectivités, et concerne les parcelles situées en zone rurale.

Les coûts liés aux plantations sont intégralement pris en charge. Ces coûts comprennent les plants, le paillage, les travaux de plantation ou de création de talus, les travaux d'entretien pour les haies de moins de 20 ans, et également des travaux à vocation hydraulique sur des parcelles agricoles, notam-

ment : le déplacement d'entrée de champ et le déplacement de buses.

Quels enjeux pour le bocage du Val d'Ille ?

Comme partout en Bretagne, le bocage de la Communauté de communes est un élément du paysage avec des implications sociales, économiques et environnementales. Il joue un rôle dans la construction d'une identité paysagère pour les habitants, représente une source d'énergie renouvelable et a des fonctions écologiques importantes : limiter l'érosion du sol, favoriser la biodiversité et protéger la qualité de l'eau.

La mise en place du programme Breizh Bocage sur la Communauté de communes se réalise de façon échelonnée, en fonction des priorités d'intervention données par les syndicats de bassin versant. Ainsi, sur les 10 communes de la Communauté de communes,

quatre sont en priorité "1" (la reconstitution du bocage est très urgente), quatre en priorité "2" et deux en priorité "3". En conséquence, la première campagne de travaux a concerné en 2010 les communes de Langouët, Vignoc et La Mézière. 45 projets ont été mis en œuvre. Au total, 23 km de haies bocagères ont été concernés par le programme Breizh Bocage pendant l'hiver 2010/2011.

La deuxième campagne, qui débute au mois d'octobre de cette année sur 5 nouvelles communes, concernera 25 km. Au total, 58 projets ont été validés pour la campagne de reconstitution du bocage qui aura lieu cet hiver.

La coordination du programme est assurée à échelle locale par un comité de pilotage composé de financeurs, d'élus, d'agriculteurs, de représentants des syndicats de bassins versants, des CUMA et d'associations. Il est également prévu de réaliser un film documentaire qui mettra en valeur les efforts des agriculteurs pour la régénération du bocage de leur commune.



Plantation de haies à plat avec paillage biodégradable à Vignoc.



Entretien d'une haie de 15 ans à Vignoc.

Sabine Badéa, technicienne, Communauté de communes du Val d'Ille

» Contact :

Service environnement
Communauté de communes du Val d'Ille
Tél. 02 99 69 86 03
sabina.badea@valdille.fr



Témoignages d'élus

Comme dans chaque numéro, des élus prennent la plume suite à une formation de l'Arice

Introduction à la mise en place de l'analyse des besoins sociaux (ABS)

Février 2011 à Baye (29)

Formatrice : Marie-Madeleine Rubeillon

"Cette journée de formation a suscité beaucoup d'intérêt de la part des participants sachant, que tout projet nécessite une ABS plus ou moins poussée. L'ensemble du groupe a donc demandé à la Communauté de communes d'entreprendre cette ABS, ce qui est en cours aujourd'hui. Lors de cette journée, nous avons pu aussi échanger sur nos analyses locales avec le formateur pour les compléter, amender, réorienter et cibler les données nécessaires à la construction de projets ou simplement à l'information de participants aux diverses réunions en sachant donner une photographie pertinente de sa commune sur des sujets précis".

Marie-Françoise Laurent,
maire-adjointe, Scaër (29)



finances. À l'issue de cette formation, la maîtrise des outils, ou à minima la compréhension des mécanismes financiers doivent permettre aux élus d'arbitrer des choix budgétaires dans le seul but de l'intérêt collectif en faisant abstraction des enjeux politiques, notamment dans les petites communes comme Trégastel qui souffrent de l'incidence dramatique des emprunts toxiques. La maîtrise des outils financiers est une aide précieuse dans la décision d'un élu dans ses attributions au quotidien, même si elles ne sont pas financières, sachant que tout choix politique à une incidence sur le budget communal..."

Paul Droniou,
adjoint à l'urbanisme
et membre de la
commission finances,
Trégastel (22)



des activités économiques. Je pense que tous les participants ont admis que l'urbanisme est éminemment politique et qu'il nécessite une implication très importante des élus à tous les stades des orientations et des décisions."

Michel Sculo,
maire-adjoint,
Plougoumelen (56)



Droits et devoirs des élus minoritaires et majoritaires

Mars 2011, à Cesson-Sévigné (35)

Formatrices : Anne Bourguignat
et maître Bon-Julien

"Une journée de formation très bien remplie et très riche en informations et en échanges. Les deux intervenantes ont délivré des informations très complètes qui ont su nous captiver et nous aider à aborder plus sereinement la fonction d' élu. Outre cette mise au point très utile à mi-mandat sur les devoirs et droits des élus, cette formation, comme les précédentes auxquelles j'ai participé (initiation aux finances locales et urbanisme), a été aussi l'occasion d'échanges et de partage des vécus et expériences entre élus de toutes communes, quelle que soit la fonction occupée".

Gaëlle Mestries,
conseillère municipale,
Melesse (35)



L'analyse financière, outils et enjeux

Février 2011 à Plérin (22)

Formateur : Johann Legendre

"Cette formation, compte tenu, d'une part de de l'équilibre financier fragile des collectivités, et d'autre part de la sauvegarde des intérêts du contribuable, devrait être imposée à l'ensemble des élus membre des commissions finances et plus particulièrement aux adjoints aux

L'urbanisme : définitions et enjeux

Février 2011, à Plougoumelen (56)

Formateur : André Giffard

"Les élus de notre commune ont participé en Février 2011 à une formation sur les politiques d'urbanisme à travers le PLU. Étant en pleine élaboration du PLU, cette formation avait pour but de sensibiliser tous les élus (4 seulement font partie de la commission PLU) sur les enjeux de l'urbanisme. Elle a permis à tous de mieux appréhender l'aménagement d'un territoire, l'organisation du bâti et

Élus locaux : valorisez votre expérience avec le programme VISA-e !

Cette démarche d'accompagnement individuelle et collective, vous permettra d'identifier vos compétences, acquises au cours du mandat, qui pourront être valorisées dans votre vie professionnelle ou personnelle. Au terme du programme, chaque élu-e aura ainsi rempli son "passeport de compétences" que chacun-e pourra utiliser lors d'un recrutement ou d'une démarche de VAE.

Plus d'informations sur <http://www.aric.asso.fr/visa.asp>

Prochaines soirées d'information (gratuites)

- le mercredi 11 janvier à Vitry (35) de 20 h-22 h
- le mercredi 29 février à Caulnes (22) de 18 h 30-21 h
- le mercredi 14 mars à Séné (56) de 18 h 30-21 h

Inscriptions obligatoires auprès de l'Arice



Partenariat Pays-CNFPT-ARIC

Succès du cycle de formation à l'urbanisme en Ile-et-Vilaine et Morbihan

Comment modifier les pratiques d'urbanisme sur un territoire grâce à la formation? Le CNFPT a proposé au Pays des Vallons de Vilaine et au Pays de Redon-Bretagne Sud, en partenariat avec l'Aric, de répondre à cette question. Le bilan de ce cycle de formation, engagé à titre expérimental en 2010 et 2011, vient d'être réalisé.

Habituellement le CNFPT et l'Aric s'adressent séparément à chacun des publics. L'originalité de la démarche a été de les réunir, ainsi que des membres du Conseil de développement. Le contenu a été spécialement adapté aux besoins des territoires de pays. L'idée est de renforcer ainsi le caractère opérationnel du tandem élu-agent dans les communes, de développer une culture projet adaptée à ce territoire en forte mutation et de renforcer la coopération entre les membres du Pays.

Prendre le temps d'acquérir des notions complexes

Au regard des évolutions actuelles des communes, le thème de l'urbanisme durable a été retenu comme fil conducteur du cycle de formation. Un programme commun, alliant apports théoriques, visites et témoignages, a été proposé. Durant plus d'un an, une vingtaine de participants par pays, pour moitié élus et moitié cadres territoriaux - et conseil de développement sur le Pays des Vallons de Vilaine - s'est ainsi formée pendant huit à neuf séquences d'une soirée ou une journée.



Le groupe du Pays des Vallons de Vilaine en visite, avec Jean-Christophe Benis, premier adjoint de Hédé-Bazouges et André Giffard, formateur.



Élus et agents du Pays de Redon-Bretagne Sud, accueillis par Jean Luc Chenut, maire de Le Rheu.

Témoignages

"Le cycle de formation sur un urbanisme durable a été dense, passionnant et parfois déstabilisant. J'ai apprécié cette formation. Comme nous allons élaborer le PLU, nous sommes confrontés à beaucoup problèmes, c'est par expérience que nous acquérons de la compétence et les formations à thème d'urbanisme sont vraiment indispensables pour échanger et mieux réagir."

Jean-Paul Blaire,
adjoint à l'Urbanisme,
Commune de Guipry (35)

"La parole se libère au fur et à mesure de la formation : les élus n'ont pas peur de montrer à leurs collaborateurs qu'ils ne savent pas tout. Les agents, habituellement dans l'exécution et la gestion de dossier, découvrent le questionnement politique, stratégique des élus. La société civile comprend que les décisions politiques ne sont pas simples et que les outils qui existent sont plus ou moins complexes..."

Jean-François Herbinot,
directeur du Pays des Vallons de Vilaine (35).

Propos recueillis
par Valérie Autissier

"Opération réussie pour les agents qui ont pu appréhender la problématique de l'urbanisme au-delà de leur propre commune, des élus et membres du Conseil de développement qui ont compris le caractère stratégique de l'urbanisme et opération réussie pour le chef de projet qui en a été le Pays, accompagné de l'Aric et du CNFPT."
Annie Glémot CNFPT
Antenne 35.

Pour en savoir plus :
programme et autres
témoignages sur le site
www.aric.asso.fr

Le site internet de l'Arïc un outil efficace au service des élus

J'échange sur mes pratiques
et valorise mes expériences

J'accède
à la base
documentaire

Je consulte
les dossiers
thématiques

Je télécharge la
dernière Lettre de
l'Arïc
(accès réservé aux adhérents)

The screenshot shows the homepage of the Arïc website. At the top, there is a banner with the Arïc logo and the text 'Association Régionale d'Information DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES'. Below the banner, there are three main navigation buttons: 'ACCOMPAGNE VOS PROJETS', 'VALORISE VOS EXPÉRIENCES', and 'AIDE À VOUS FORMER'. The main content area is divided into several sections: 'Actualités' with a list of recent events, 'EVENEMENTS - AGENDA' with a calendar of upcoming events, 'PUBLICATIONS' with a list of recent publications, and 'NOS PROCHAINES FORMATIONS' with a list of upcoming training courses. On the left side, there is a sidebar with a search bar and a 'POSSIERS THÉMATIQUES' section. The website is designed with a clean, professional layout using a color palette of blue, green, and orange.